

ASSEMBLÉE DU 24 MARS 2010

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le 24 mars 2010 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Yvon Boucher, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Stefan Psenak, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Nicole Champagne, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Mireille Apollon, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles

Ont motivé leur absence :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley

Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2010-023

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2010
3. **Direction générale**
4. **Projet Rapibus**
 - 4.1 Règlement numéro 124 autorisant un emprunt au montant de 168,5 M\$ pour la réalisation des travaux de construction du corridor Rapibus
 - 4.2 Acquisition de propriété - 349 boulevard Labrosse, Gatineau – station Labrosse - projet Rapibus
5. **Direction des finances et de l'administration**
 - 5.1 États financiers pour l'année 2009
 - 5.2 Affectation du surplus budgétaire 2009
6. **Direction de la planification et du développement**
 - 6.1 Création de la ligne 79
7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Règlement numéro 125 autorisant un emprunt au montant de 1,7 M \$ pour le projet de resurfacement des stationnements et des voies de circulation pour autobus
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Nomination - poste d'analyste à la planification
10. **Direction des communications et du marketing**
 - 10.1 Politique d'implication corporative aux activités des partenaires et organismes communautaires
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-024

Adoption du procès-verbal

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 février 2010
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Règlement numéro 124 autorisant un emprunt au montant de 168 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction du projet Rapibus

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2007-077, adoptée le 23 mai 2007, le conseil d'administration approuvait le règlement d'emprunt numéro 112 pour un montant de 20 000 000 \$ pour réaliser certaines étapes telles que : l'acquisition de terrains, réaliser certaines études préparatoires et élaborer les plans et devis préliminaires du projet Rapibus;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2009-026, adoptée le 29 avril 2009, le conseil approuvait le règlement d'emprunt numéro 120 pour un montant de 45 000 000 \$ pour compléter les études préparatoires, les plans et devis définitifs et réaliser certains travaux de construction du projet Rapibus;

ATTENDU QUE les fonds prévus au Règlement 112 et 120 ont été en grandes parties engagées pour, notamment finaliser l'étude de faisabilité préliminaire et détaillée du projet Rapibus, l'acquisition de certains terrains, finaliser les plans et devis et débiter les travaux de construction;

ATTENDU QU'au cours des prochains mois, la Société prévoit octroyer plusieurs contrats de construction et compléter les acquisitions de terrains;

ATTENDU QUE le projet total est évalué à 233,5 M \$, il y a lieu de procéder à l'autorisation du Règlement d'emprunt pour la somme restante de 168,5 M \$ afin d'avoir les crédits disponibles pour la réalisation complète des travaux du projet Rapibus;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais approuve le Règlement numéro 124 pour la réalisation de la construction du projet Rapibus ainsi qu'un emprunt de 168 500 000 \$ pour en payer les coûts.

QUE ledit Règlement soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation du projet Rapibus, la Société doit acquérir les propriétés situées aux 347 et 349, boulevard Labrosse (duplex), Gatineau (Québec), aux fins d'y aménager la station Labrosse;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2010-017 adoptée le 24 février 2010, le conseil d'administration autorisait l'acquisition de la propriété sise au 347 du boulevard Labrosse;

ATTENDU QU'à la suite de négociations avec le propriétaire du 349 boulevard Labrosse, une entente a été conclue, sous réserve de l'acceptation de ladite entente par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE la dépense totale pour procéder à l'acquisition de cette propriété s'élève à 194 600 \$, soit une somme de 170 000 \$ pour le coût d'acquisition du terrain et du bâtiment et une somme de 24 600 \$ de frais connexes;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2010-037;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet du Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

D'approuver l'acquisition de la propriété sise au 349, boulevard Labrosse à Gatineau (Québec), portant le numéro de lot 1 936 492 au cadastre officiel du Québec et ayant une superficie de 3 930 pi², pour une somme de 170 000 \$, afin de permettre l'aménagement de la station Labrosse du projet Rapibus;

D'approuver la dépense au montant de 24 600 \$, à titre de frais connexes à cette transaction;

De mandater M^e Denis Mathieu, notaire, pour la préparation des documents légaux donnant suite à la présente résolution;

QUE le président et le secrétaire de la Société soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-027

États financiers pour l'année 2009

ATTENDU QUE, conformément à l'article 138 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q. chapitre S-30.01), le trésorier a déposé les états financiers de la Société vérifiés conjointement par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* et par le *vérificateur général de la Ville de Gatineau* pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des finances et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher
ET RÉSOLU :

QUE la Société de transport de l'Outaouais accepte le dépôt des états financiers, vérifiés conjointement par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* et par le *vérificateur général de la Ville de Gatineau*, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009;

QUE le directeur des finances et de l'administration, monsieur Michel Vincent, soit autorisé à signer lesdits états financiers.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-028

Affectation du surplus budgétaire 2009

ATTENDU QUE l'exercice financier 2009 s'est terminé avec un surplus budgétaire de 4 003 473 \$;

ATTENDU QUE le Comité technique des finances de la STO recommande d'affecter le surplus 2009 comme suit :

. Refonte du site Internet de la STO	88 000 \$
. Coût du service pour les Jeux du Québec	213 000 \$
. Fonds d'immobilisations	3 702 473 \$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher
ET RÉSOLU :

QUE le surplus budgétaire 2009 de 4 003 473 \$ soit utilisé tel que recommandé ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE le plan d'amélioration de service 2007-2011 de la STO prévoit mettre en place un service périphérique à son réseau de transport en 2010;

ATTENDU QUE la Direction de la planification et du développement a élaboré une proposition de service aux fins de desservir les résidents au nord de l'autoroute 50 (district de la Rivière-Blanche);

ATTENDU QUE cette proposition de service requiert un budget de 80 253 \$ pour sa mise en service pour la période de juillet à décembre 2010 et que, sur une base annuelle, un budget de 160 506 \$ est requis pour cette proposition de service;

ATTENDU QUE le service requiert l'embauche de un (1) chauffeur;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2010-036;

ATTENDU QU'en vertu du Plan vert du MTQ, 50 % des dépenses des nouveaux services sont admissibles à une subvention;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

D'autoriser la création de la ligne 79, laquelle comporte trois (3) voyages par période de pointe et deux (2) hors pointe et dont le parcours est le suivant :

- début à l'intersection du chemin St-Thomas et du boulevard Lorrain
- direction Parc-O-Bus Jean-René-Monette
- circulation sur les boulevards Lorrain, Saint-René et Labrosse avec desserte du secteur de la Rivière-Blanche via les chemins Saint-Thomas, De Chambord et la rue Elzear (district de Bellevue);

D'autoriser l'ajout d'un effectif chauffeur régulier et que la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à la dotation de ce poste;

D'approuver la dépense de 80 253 \$ nécessaire à la mise en place de la ligne 79 pour la période de juillet à décembre 2010;

D'autoriser la mise en service de la ligne 79 à compter de l'été 2010.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-030

**Règlement numéro 125 autorisant un emprunt de 1 700 000 \$
pour le resurfaçage des stationnements et des voies de
circulation pour autobus**

ATTENDU QUE l'asphaltage de la cour intérieure et des stationnements a été fait en 1977;

ATTENDU QUE la Société a procédé à plusieurs agrandissements de son édifice depuis cette date sans toutefois effectuer le resurfaçage de tous ces secteurs;

ATTENDU QUE la couche d'asphalte est fissurée en plusieurs endroits et que le terrain a des bosselures;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au resurfaçage des stationnements et des voies de circulation pour autobus;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à 1 700 000 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le projet est inscrit au Programme triennal des immobilisations 2010-2011-2012;

ATTENDU QUE la Société procédera à une demande de subvention pouvant atteindre 75 % du coût du projet;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis pour réaliser ce projet et qu'il y a lieu de procéder à un financement à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement numéro 125 pour le projet de resurfaçage des stationnements et des voies de circulation pour autobus, et un emprunt de 1 700 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE le Règlement numéro 125 soit conservé au livre de Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-031

Nomination au poste d'analyste à la planification

ATTENDU QUE le poste d'analyste à la planification est vacant depuis janvier 2010;

ATTENDU QUE le processus de dotation pour le poste a fait l'objet d'un concours interne et externe;

ATTENDU QUE huit (8) candidats ont complété l'examen et que quatre (4) ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU QUE le Comité de sélection composé de messieurs Salah Barj, directeur de la planification et du développement, Marco Madeira Cruz, chef à la planification du réseau et de madame Charlène Auclair, chef en gestion des ressources humaines, recommande la candidature de madame Marie-Pier Pelletier;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE madame Marie-Pier Pelletier soit nommée au poste d'encadrement d'analyste à la planification du réseau;

QU'un salaire correspondant à l'échelon 1 de la classe CI-2 de la grille salariale du personnel d'encadrement lui soit versé;

QUE madame Marie-Pier Pelletier soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois à compter de sa date d'entrée en fonction, soit le 7 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-032

Politique d'implication corporative aux activités des partenaires et organismes communautaires

ATTENDU QUE, travaillant de concert avec plusieurs organismes et entreprises de la région, la Société de transport de l'Outaouais (STO) est régulièrement sollicitée pour des demandes de commandites;

ATTENDU QUE dans le rôle d'entreprise parapublique, la STO tient à soutenir les initiatives qui permettent de maintenir et d'accroître son partenariat avec le milieu et mieux faire connaître ses activités et son produit;

ATTENDU QU'à cet égard, la Direction des communications et du marketing, en collaboration avec la Direction des ressources humaines et le Service des relations avec la clientèle sous la Direction des opérations, ont élaboré une politique d'implication corporative aux activités des partenaires et organismes communautaires dans le but de se doter d'un cadre d'action cohérent et équitable quant au traitement de l'admissibilité des demandes présentées;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration donne l'autorité au Comité de gestion de convenir des règles de mise en œuvre en conformité avec ladite politique et ses lignes directrices;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

D'adopter la politique d'implication corporative aux activités des partenaires et organismes communautaires de la Société de transport de l'Outaouais et de déléguer au Comité de gestion, le pouvoir de convenir des règles de mise en œuvre de cette politique.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-033

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Patrice Martin, président



Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la
Société de transport de l'Outaouais tenue le 24 mars 2010

CA-2010-0XX

XX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général
et secrétaire